



Décision du Maire N° 04/2021

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL, concernant la mise en place d'un atelier d'éveil corporel, sollicitée par le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt associé au Multi-accueil « Les Tourtereaux » et au Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de l'AGASC.
Cet atelier fonctionnera à raison de 12 séances de 2 heures selon planning.
Coût net pour le Multi-accueil pour une intervention : 10 €, soit un coût annuel de 120 €.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 1^{er}/07/2022.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 13/01/2022	
Reçu en préfecture le 13/01/2022	
Affiché le	
ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU	

Fait à Bavans le 15/10/2021

Le Maire,
Sophie RADREAU



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21
E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr



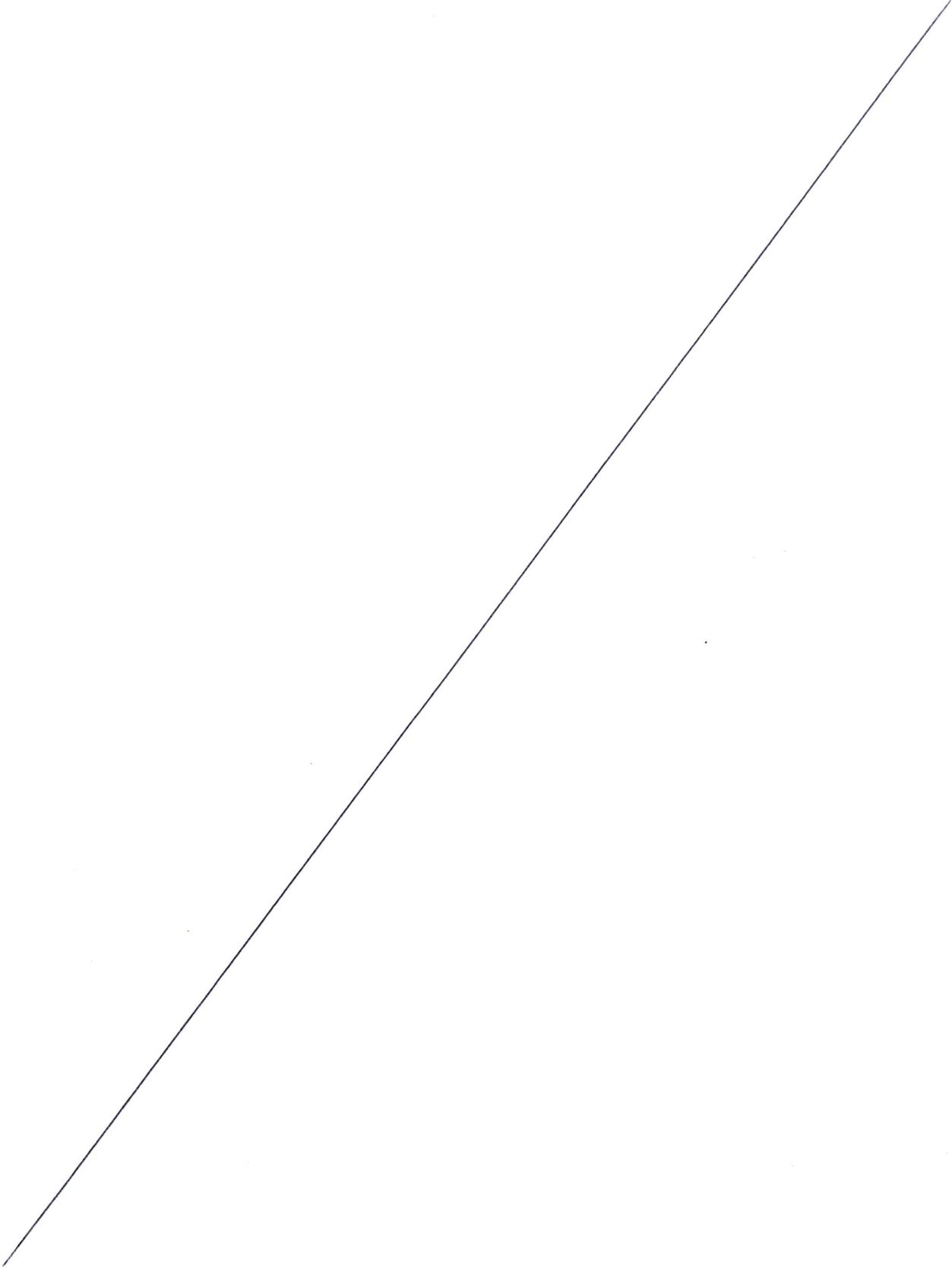
Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU



CONVENTION

8

Atelier d'Eveil corporel

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU

Article 3 : Matériel

Une partie du matériel nécessaire à l'atelier est mis à disposition par l'Association AMB de Bavans. Les organisateurs et l'intervenante sportive s'engagent à utiliser et à ranger correctement le matériel prêté par l'AMB.

Une autre partie du matériel nécessaire aux ateliers d'éveil est fourni par le RPE et l'intervenante sportive en fonction des besoins.

Mme Elise Roc Rouge est en charge de l'installation du matériel en fonction des besoins.

Article 4 : Consignes Sanitaires

L'accueil du public se fera dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur selon le guide ministériel [..\..\COVID-19\septembre 2021\Covid-19-guide-modes-accueil-jeune-enfant-rentree-25.08.2021.pdf](#)

Le Pass Sanitaire est obligatoire pour l'accès au gymnase et sera vérifié par l'animatrice du RPE.

Il est demandé aux participants de respecter le protocole sanitaire mis en place au gymnase : se déchausser aux vestiaires, se laver les mains avant l'accès à la salle omnisport et après l'activité.

Article 5 : Modalités financières

La prise en charge financière de cet atelier est partagée équitablement entre le RPE, le multi-accueil Les Tourtereaux et le LAEP en fonction de la participation de chacun.

	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} groupe	Total à l'année
RPE	30€/2=15€	30€/3=10€	25€X12=300€
LAPE	30€/2=15€	30€/3=10€	25€X12=300€
Multi-accueil		30€/3=10€	10€X12=120€
	30€ par séance	30€ par séance	720€

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Roc Rouge facturera au Relais Petite Enfance, la somme forfaitaire de 12 X 25€ soit 300€, sur présentation de facture, une partie fin décembre 2021 et une autre fin juin 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Roc Rouge facturera à l'AGASC, la somme forfaitaire de 12 X 25€ soit 300€, sur présentation de facture, une partie fin décembre 2021 et une autre fin juin 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Roc Rouge facturera au multi-accueil les Tourtereaux de Bavans, la somme forfaitaire de 12 X 10€ soit 120€, sur présentation de facture, une partie fin décembre 2021 et une autre fin juin 2022.

Les partenaires s'engagent à payer leur participation à l'année même s'ils ne venaient pas à l'une ou l'autre des séances, quel que soit le motif.

CONVENTION

Atelier d'Eveil corporel

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU

Entre :

Mme. Elise RocRouge : 6 rue des peupliers, 70400 Bussurel
Animatrice sportive (CQP ALS AGEE + spé 9 mois-3 ans / 3 ans-6 ans)
N° Siret : 853 485 340 000 14

Et : Le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt, représenté par Mme Martine VOIDEY,
Maire de Voujeaucourt et dont le siège est situé à la Mairie, Place Boudry à Voujeaucourt,

Et : Le multi-accueil Les Tourtereaux de Bavans, représenté par Mme Sophie RADREAU,
Maire de Bavans, dont le siège est situé 1 rue des fleurs à Bavans,

Et : Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) du Centre Social l'AGASC, représenté par Mr
Dominique MIELLE, en sa qualité de président et dont le siège social est situé au 41 Grande
Rue à Bavans,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le RPE de Voujeaucourt associé au multi-accueil les Tourtereaux de Bavans et au LAEP de
de Bavans ont sollicité Mme Elise Roc Rouge pour mettre en place un atelier d'éveil
corporel pour leur public petite enfance et famille de novembre 2021 à juin 2022.
Il fonctionnera à raison de 12 séances de 2 heures, selon le planning établi entre les quatre
parties.

Article 2 : Organisation

Le déroulement de cet atelier aura lieu dans la salle omnisport du gymnase, rue du stade à
Bavans. L'atelier se fera en 2 groupes, composés des assistantes maternelles du RPE avec
les enfants dont elles ont la garde et l'animatrice du RPE, des parents du LAEP
accompagnés de leurs enfants et d'une animatrice et du personnel du multi-accueil avec
les enfants accueillis.

1^{er} groupe de 9h à 9h45 (RPE + LAEP)

2^{ème} groupe de 10h à 10h45 (RPE + LAEP + multi-accueil)

Les agents d'entretien de la ville de Bavans, présents sur place de 8h30 à 11h30, se
chargent d'ouvrir et de refermer la salle. Ils assurent également le nettoyage de la salle
après l'activité.

Dates des séances : 26/11 et 10/12/2021, 07 et 21/01, 04/02, 4 et 18/03, 1 et 15/04, 13/05, 10
et 24/06/2022.

CONVENTION

Atelier d'Eveil corporel

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties dans le cas de non-respect par l'autre partie de ses engagements.

La résiliation de la convention ne donnera droit à aucune indemnisation pour préjudice subi par l'une ou l'autre partie.

Un avenant au contrat reprendrait les calculs de participation de chacun des partenaires si l'un d'eux venait à se retirer du projet.

Article 7 : Clause exceptionnelle

En cas de crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, si la prestation devait être annulée et non reportée à une date ultérieure, l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Article 8 : Avenant à la convention

En fonction du nombre de participants, les organisateurs pourront envisager de réduire l'atelier d'éveil corporel à un seul groupe, qui aurait lieu de 10h à 10h45. Ce changement ferait l'objet d'un avenant à cette convention et d'une nouvelle répartition financière entre les partenaires.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 1^{er}/07/2022.

Fait en quatre exemplaires à Voujeaucourt, le 15 /10 / 2021.

Le représentant du RPE de Voujeaucourt
Ben pour accord

M. VOIDEY

Elise RocRouge – Animatrice Sportive

Le représentant du multi-accueil
les Tourtereaux de Bavans

La Fais, Sophie PROPREN

Le représentant de l'AGASC de Bavans

CENTRE SOCIAL AGASC
Centre Social AGASC
Maison de Tous Bavans
41 Grande Rue 25550 BAVANS
tél. 03 81 92 64 25

Mail : asbos.gestion@wanadoo.fr
SIRET : 38182416800029 APE : 8899B

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20211215-2021DEC04-AU